ROYAUME DU MAROC

MINISTÈRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Modèle ADC310F-15I

DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS

DR/ DP ou DIP de :

.....

BET ou RAF de :

.....

Cadre réservé à l'administration	
Date de dépôt :	.....
N° de dépôt :	.....

DROITS DE TIMBRE
DROITS FIXES & TIMBRE DE QUITTANCE
DECLARATION DE PAIEMENT SUR ETAT

Articles 179–II, 252 et 254-II du Code Général des Impôts « CGI »

Année: /__/__/__/__/ mois /__/__/

IDENTITE DE L'ENTREPRISE

N° d'identification fiscale : /__/__/__/__/__/__/__/__/

Identifiant commun de l'entreprise « ICE » : /__/__/__/__/__/__/__/__/__/__/__/__/__/__/__/

Dénomination ou raison sociale : .....

Agence (1) : .....

Domicile fiscal, principal établissement ou siège social : .....

.....Ville : .....

N° décision paiement sur état (2) : .....

CADRE RESERVE A LA PARTIE VERSANTE

Type de timbre	Nombre	Montant total des factures (3)	Montant des droits à verser	Observations
Droits de timbre sur les reçus de versement **(1 DH)**				
Droits de timbre sur les lettres de change **(5 DH)**				
Droits de timbre de **(20 DH)**				
Droits de timbre sur titres d'importation **(50 DH)**				
Droits de timbre sur les quittances **(0.25%)**				
Total				

Arrêté le présent état à la somme de (en toutes lettres) : .....
.....

Fait à : ....., **le :** .....
(Cachet et signature)

(1) A servir par les entreprises qui disposent d'agences (ex : banques, opérateurs de télécommunication, etc.).
(2) Cette ligne ne concerne pas les entreprises soumises uniquement aux droits de timbre sur les quittances de 0,25% et réalisant un chiffre d'affaires supérieur ou égal à 2 millions de dirhams.
(3) Colonne réservée aux paiements des droits de timbre sur les quittances, factures, mémoires, reçus ou décharges de sommes et tous titres qui emportent libération ou décharge de sommes en espèces (article 252(I-B) du CGI).